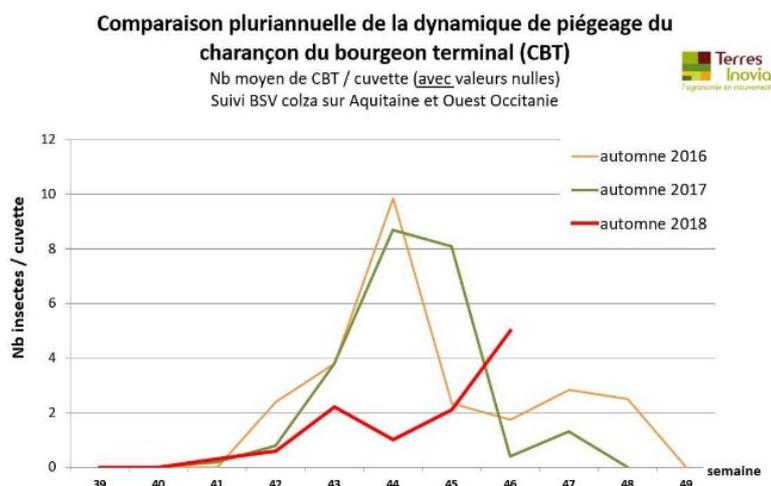


Charançon du BOURGEON TERMINAL : risque fort

Les piégeages sont significatifs sur le Tarn cette semaine mais aussi sur l'ensemble du réseau comme l'illustre cet extrait du dernier BSV.



Charançon du bourgeon terminal
(photo Terres Inovia).

Sur le TARN, le vol a débuté autour du **10 novembre**. Les femelles étant aptes à pondre 8-10 jours après les 1ères captures significatives. Nous vous conseillons :

- Si présence dans la cuvette (et c'est le cas dans beaucoup de situations) contrôlez ce ravageur autour du **18 novembre** (voir page suivante pour vous aider à évaluer votre niveau de risque)

- Si rien dans la cuvette, patientez et consultez le BSV de jeudi 22/11 prochain

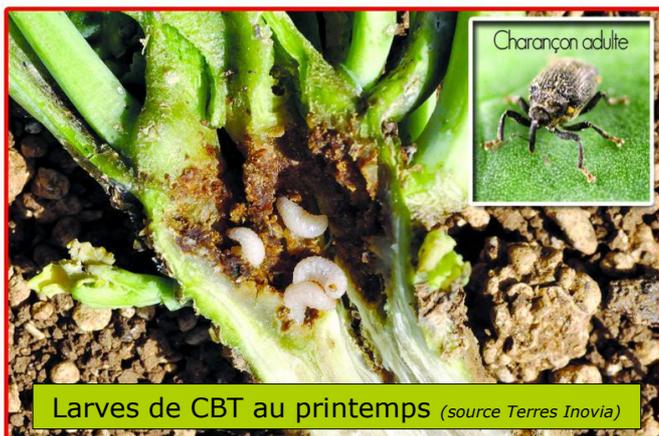
Conseil produit...

- Les **Pyréthroïdes** seules seront efficaces dans la majorité des situations (KARATE ZEON 0,075l/ha, MAVRIK FLO 0,2l/ha....[...])

- Néanmoins si vous avez des petits colzas, parfois chétifs, parfois peu denses, encore infestés de grosses altises adultes, avec un risque larves de grosse altises important, nous vous conseillons d'associer **pyréthroïde + organophosphoré** (DASKOR440 0,625l/ha). Le BORAVI WG 1kg/ha (phosmet) peut aussi être utilisé.

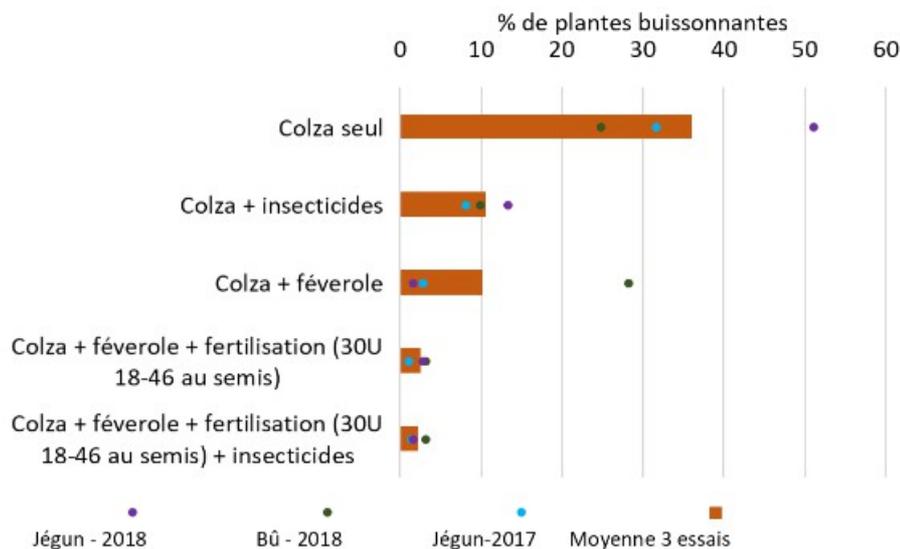
				Nb appli			DAR	ZNT		
KARATE ZEON	KARATE XFLOW, NINJA PRO, KUSTI	lambda-cyhalothrine (B)	ATTENTION	H302 - H332 - H317 - H410	3A	3	35	20 ou 50	-	
MAVRIK FLO	TALITA	tau-fluvalinate	ATTENTION	H410	3A	2 (9)	28	-	-	
DASKOR 440	PATTON M	chlorpyrifos-méthyl + cyperméthrine	DANGER	H302 - H304 - H336 - H315 - H318 - H317 - H410	1B/3A	1	BBCH 59	20	-	

Un ravageur discret mais à ne pas négliger...car les conséquences sur le rendement peuvent être très importantes



Aspect buissonnant d'un colza en reprise de végétation infesté de larves de CBT

État végétatif du colza au moment de l'arrivée des CBT adultes	« Niveau » de nuisibilité pour vous aider à prendre votre décision
Petits colzas, tardifs, chétifs < 5-6 feuilles, hétérogènes (c'est le cas souvent cette année)	NUISIBILITE ACCRUE
Colzas vigoureux, très développés	Nuisibilité réduite des larves en limitant leur passage dans le cœur des plantes ; nuisibilité moyenne
Colzas associés de légumineuses (notamment féverole) vigoureux et développés	Association avec légumineuses semble perturber les CBT et limiter les dégâts ; nuisibilité moyenne



**Anticipez !
Pensez colza
associé
l'année
prochaine !**

Résultats de trois essais Terres Inovia à Jégun (32) lors de la récolte 2017 et 2018 et Bû (28) à la récolte 2018. Comparaison de différentes stratégies de gestion des altises d'hiver et du charançon du bourgeon terminal dans un contexte non concerné par des résistances fortes

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

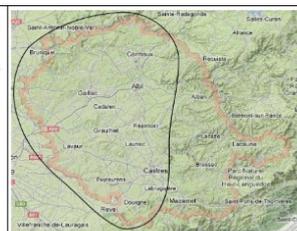
Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par

Maeva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA